

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## **Circulaire du 5 février 2009 relative aux objectifs 2009 en matière de sécurité intérieure**

NOR : INTC0900026C

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ; Monsieur le préfet de police ; Mesdames et messieurs les préfets (pour attribution) ; Madame la secrétaire générale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ; Monsieur le directeur général de la police nationale ; Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale (pour information).*

En 2008, le nombre de faits constatés par les services de police et de gendarmerie a de nouveau baissé, avec un recul de 0,86 % de la délinquance générale et de 6,32 % de la délinquance de proximité. Le taux d'élucidation a été porté à 37,6 %.

Ces résultats sont en conformité avec les objectifs fixés par le Président de la République. En effet, par rapport aux douze mois antérieurs à mai 2007 :

- la délinquance générale a baissé de 3,5 %, pour un objectif final de – 5 % sur deux années ;
- le cap recherché des – 10 % de délinquance de proximité a été nettement dépassé : – 11,2 % ;
- le taux d'élucidation, qui était de 34,5 %, a progressé de 3,1 points pour se situer à 37,61 %, en phase avec l'objectif de 40 %.

Malgré ces résultats encourageants, l'évolution de certaines catégories d'infractions demeure préoccupante. Les violences aux personnes progressent de nouveau, et les escroqueries et infractions économiques et financières connaissent une très forte augmentation.

Pour consolider l'orientation générale favorable et atteindre les objectifs fixés, les efforts de performance doivent donc encore être renforcés.

L'intégration organique de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur y contribuera en permettant une meilleure cohérence de la conduite de la politique de sécurité intérieure et de nouvelles synergies entre les forces de police et de gendarmerie.

La loi de programmation et de performance de la sécurité intérieure en fournira les moyens, au plan juridique et au plan budgétaire. Elle permettra de poursuivre la modernisation des outils d'investigation, notamment pour l'utilisation généralisée de la police technique et scientifique.

Toutes les voies seront donc à rechercher pour améliorer l'efficacité des forces de police et de gendarmerie, notamment en allégeant les tâches administratives qui leur sont confiées, et en réduisant des missions qui les détournent de leur cœur de métier.

Compte tenu des résultats déjà acquis depuis 19 mois, nous devons parvenir en 2009, par rapport aux résultats de 2008, à :

- 2 % de délinquance générale, pour arriver à – 5 % sur 2 ans ;
- 5 % de délinquance de proximité, pour accentuer les – 10 % déjà dépassés ;
- un taux d'élucidation supérieur à 40 % ;
- une orientation à la baisse des violences aux personnes.

### **1. Les priorités de 2009 s'articulent autour de deux axes : la lutte contre les violences d'une part, contre l'économie souterraine et les nouvelles formes de criminalité, d'autre part**

*1.1. Lutter contre toutes les formes de violences :  
atteintes aux personnes, violences urbaines, risques et actes terroristes*

#### **1.1.1. La lutte contre les violences aux personnes**

Les violences physiques crapuleuses ont reculé au cours de l'année 2008 (– 5,48 %) en particulier les vols avec violence sans arme (– 6,06 %). En revanche, les vols à main armée avec arme à feu ont nettement progressé par rapport à 2007 (+ 15,36 %). Ils touchent plus spécifiquement les petits commerces et les établissements industriels.

Dans le même temps, après un recul en 2007, les violences physiques non crapuleuses sont reparties à la hausse (+ 6,41 %), notamment dans le cadre familial et la sphère privée.

La lutte contre les violences non acquiescentes implique des acteurs excédant les services de police et de gendarmerie : parents, communauté éducative, collectivités locales, assistantes sociales...

J'ai chargé le préfet, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance, d'approfondir la réflexion sur cette question et de me soumettre des propositions.

Des actions doivent être engagées dans le cadre de politiques résolument partenariales. Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) fournissent l'enceinte la plus adaptée. Dans le domaine des violences intra-familiales, ils permettent d'utiliser les outils de la loi sur la prévention de la délinquance, comme l'obligation de suivi thérapeutique du conjoint violent ou la possibilité de mettre en place des conseils pour les droits et devoirs des familles.

Les CLSPD peuvent également permettre d'agir contre les violences en milieu scolaire. Deux axes majeurs sont à privilégier : la prévention des jeux dangereux dans les cours d'école et la prise en charge des élèves temporairement ou définitivement exclus.

Contre les violences dans le sport, vous aurez systématiquement recours aux interdictions administratives de stade et veillerez à l'engagement de procédures pénales à l'encontre des interdits qui ne respecteraient pas leurs obligations. Je vous rappelle que la future loi de programmation et de performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) permettra de prendre des arrêtés d'interdiction pour un seul fait, et en portera la durée, hors réitération, de 3 à 6 mois.

Enfin, une action résolue doit également être conduite contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme. Outre le recueil du renseignement opérationnel, il convient d'approfondir le partenariat engagé avec les représentants des associations et institutions concernées.

Afin d'améliorer la lutte contre les vols à main armée, le déploiement de la vidéo-protection doit être accéléré. Mon objectif est de parvenir à 60 000 caméras sur la voie publique d'ici 2010. Le décret 2009-86 du 22 janvier 2009, modifiant le décret initial de 1996, crée les conditions d'une instruction plus rapide des dossiers qui facilitera cet essor.

Au plan budgétaire, la circulaire d'orientation du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) fait de nouveau de la vidéo-protection une priorité. Dans ce cadre, le raccordement des centres de supervision urbaine des collectivités locales aux commissariats et aux gendarmeries doit être développé. Pour mémoire, seuls 122 raccordements sont installés à ce jour.

Je vous demande également d'accroître les initiatives de prévention situationnelle. Les programmes de rénovation urbaine doivent inclure un volet sécurité publique conformément à la circulaire interministérielle du 1<sup>er</sup> octobre 2007, en partenariat avec les bailleurs sociaux, et en sensibilisant les professionnels les plus exposés.

Une attention particulière doit en outre être portée aux établissements scolaires. En lien avec les services de l'éducation nationale et en partenariat avec les conseils généraux et les conseils régionaux, des diagnostics de sécurité pourraient utilement être réalisés par les référents sûreté de la police nationale et de la gendarmerie nationale, en particulier pour prévenir les intrusions.

#### 1.1.2. La lutte contre les violences urbaines

Malgré une baisse de 13,5 % en 2008 par rapport 2007, correspondant à 6 318 faits en moins, les incendies de véhicules dans le cadre de violences urbaines restent trop nombreux. Il en est de même des affrontements entre bandes.

Vous devez mettre en œuvre tous les moyens à votre disposition pour juguler ces phénomènes. De nouvelles formes d'organisation vous y aideront dans les lieux les plus concernés.

En zone de police nationale, des compagnies de sécurisation seront créées dans 9 départements, après celles de Paris et de Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, des unités territoriales de quartier (UTeQ) seront déployées dans 25 quartiers, après les 8 déjà implantées à Saint-Denis, Clichy-Montfermeil, La Courneuve, Toulouse et Marseille. Basées sur des quartiers prioritaires, les UTeQ ont vocation, avec une vingtaine de fonctionnaires dans chacune d'entre elles, à assurer une présence sur le terrain au bénéfice des habitants et des commerçants. Leur mise en place doit être précédée des conférences de cohésion organisées par vos soins avec les acteurs locaux pour mieux percevoir les attentes de la population et préparer cette dernière à leur accueil.

En zone de compétence de la gendarmerie nationale, des renforcements pourront intervenir pour certaines unités. Dans les quartiers confrontés à une poussée de violences urbaines, des dispositifs de saturation du terrain seront systématiquement mis en œuvre. En outre, dans les secteurs à caractère périurbain sensible, l'emploi des véhicules banalisés dans les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) sera développé.

#### 1.1.3. La prévention des risques et actes terroristes

Dans un contexte où le niveau de menace demeure très élevé, la vigilance ne doit pas être relâchée.

La prévention des actes de terrorisme est une priorité qui s'impose à tous. Cet objectif passe en particulier par la recherche du renseignement opérationnel, mission prioritaire de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) dont la mise en œuvre locale sera consolidée.

Les services de police et de gendarmerie rechercheront les renseignements et informations susceptibles de se rattacher à une entreprise terroriste, et les communiqueront à l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT). Celle-ci pourra dispenser aux services locaux une formation aux différentes formes de terrorisme (islamiste, basque, corse, extrémismes divers).

### 1.2. Démanteler les réseaux d'économie souterraine et s'attaquer aux nouvelles formes de criminalité

#### 1.2.1. La lutte contre le trafic de stupéfiants

La déstabilisation de l'économie souterraine a, au cours de l'année écoulée, pris un nouvel élan que je souhaite renforcer. L'orientation prioritaire des groupes d'intervention régionaux (GR) vers la lutte contre le trafic de stupéfiants sera maintenue et confortée.

Les saisies en vue d'une confiscation seront renforcées dans le cadre, notamment, de la plateforme d'identification des avoirs criminels (PIAC) de la direction centrale de la police judiciaire. Dans cet esprit, l'approche patrimoniale sera développée pour toutes les enquêtes relatives aux stupéfiants.

#### 1.2.2. La cybercriminalité, les escroqueries et les infractions économiques et financières

La plate-forme de signalement créée en début d'année offre à la population des outils de prévention et facilite la lutte contre la cybercriminalité. Elle procure aux internautes et fournisseurs d'accès à internet un portail dédié pour faire connaître aux gendarmes et policiers, des sites ou des contenus illicites sur internet (apologie de crimes contre l'humanité, terrorisme, racisme, pédo-pornographie, trafics, menaces, infractions économiques et financières...). Elle permet à l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) de gérer, traiter et recouper les signalements, et de les transmettre à des enquêteurs.

Vous veillerez à ce que les services de police et de gendarmerie soient bien sensibilisés à cet outil.

Les infractions économiques et financières sont en hausse en 2008 de 10,3 %. Le plan de prévention que j'ai lancé le 6 janvier dernier, prévoit notamment l'information des usagers par une plateforme téléphonique, « Info escroquerie ». L'existence et la finalité de cette plateforme feront l'objet d'une large diffusion auprès des médias et du public. Il convient également de s'appuyer sur le partenariat avec des acteurs comme les associations bancaires, la CNAM ou l'UNEDIC.

#### 1.2.3. La lutte contre le travail illégal

Le travail illégal, qui peut s'accompagner de traite d'êtres humains, participe à la déréglementation du marché du travail ainsi qu'à la déstabilisation de l'économie. En liaison avec les procureurs de la République, vous participerez activement à l'animation des COLTI, avec l'appui de l'Office central de répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (OCRIEST), et de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI).

#### 1.2.4. La lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique

Les contentieux environnementaux et de santé publique sont appelés à croître avec les trafics de déchets toxiques, les utilisations de produits dangereux, de composants alimentaires illégaux, trafics de médicaments ou d'espèces animales. Vous veillerez à ce que les services de police et les unités de gendarmerie s'investissent dans ce domaine sensible en liaison avec l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP).

## II. – L'ATTEINTE DES OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2009 DOIT S'APPUYER SUR LA PERFORMANCE, L'EFFICACITÉ ET LA MODERNISATION DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

### 2.1.1. La recherche d'une plus grande cohérence entre les forces de sécurité intérieure

#### 2.1.2. Le rattachement organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur

Le rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur s'inscrit dans un processus engagé depuis 2002. Le ministre de l'intérieur est depuis cette date responsable de l'emploi de la gendarmerie pour l'exercice de ses missions de sécurité intérieure. Depuis janvier 2009 il est aussi responsable des moyens budgétaires.

Le vote de la loi sur la gendarmerie déjà adopté au Sénat ancrera organiquement la direction générale de la gendarmerie nationale au sein du ministère de l'intérieur et affirmera l'autorité des préfets. Cette évolution ne remet pas en cause l'existence de deux forces distinctes. L'identité militaire de la gendarmerie, à laquelle le président de la République et moi-même avons exprimé notre attachement est réaffirmée et maintenue.

### 2.1.3. Les mutualisations

Le rapprochement police-gendarmerie permettra des mises en cohérence, et des économies. Dans le domaine logistique, seront notamment concernés : la passation de marchés publics, l'utilisation commune de matériels particulièrement coûteux, comme les stands de tirs mobiles, l'entretien et la réparation des armes et des véhicules.

Vous rechercherez et favoriserez localement toutes les opportunités permettant de progresser dans ce sens.

### 2.1.4. L'adaptation territoriale du dispositif

Des réflexions seront menées en 2009 pour permettre, l'année suivante, d'ajuster le redéploiement déjà effectué entre les forces de police et de gendarmerie. Vous y serez naturellement associés, et votre engagement sera déterminant pour faire aboutir ces projets d'ampleur très restreinte, en lien avec les élus concernés.

Ces mesures ne remettront pas en cause le principe de deux zones de compétence pour l'exercice des missions de sécurité publique, nonobstant l'appui réciproque que s'apportent les deux forces en cas de nécessité. Par ailleurs, l'emploi des forces mobiles demeure régi selon les règles de la circulaire NOR INTC0200197C du 30 octobre 2002.

## 2.2. *Des services modernes et performants*

### 2.2.1. La modernisation de la sécurité intérieure

Comme en 2008, je souhaite en 2009 un développement de la police technique et scientifique. Un plan de formation spécifique est mis en œuvre pour accroître le nombre de spécialistes de police et de gendarmerie dans la perspective d'une véritable « police technique et scientifique de masse ».

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, qui sera votée cette année, permettra d'améliorer les capacités d'analyse criminelle visant à mettre en évidence, sous le contrôle des autorités judiciaires, le caractère sériel de certaines infractions.

Je vous demande de faire en sorte que l'ensemble des services de sécurité placés sous votre autorité soient pleinement informés de ces dispositifs et organisent des sessions de formation.

### 2.2.2. Un nouvel élan en faveur de l'accueil du public, du soutien aux victimes et du lien de confiance entre les services de sécurité et la population

La modernisation de l'accueil du public doit être poursuivie. Des initiatives comme les « préplaintes en ligne », expérimentées depuis octobre 2008 dans deux départements, ont vocation à être généralisées. Ce télé-service vise à simplifier la vie des usagers, à améliorer l'accueil des victimes des atteintes aux biens contre personne inconnue, et à diminuer leur attente lors du dépôt de plainte.

Le soutien aux victimes constitue également une mission prioritaire. La délégation aux victimes (DAV), structure nationale et permanente, composée de policiers et de gendarmes, est trop peu connue des services locaux. Elle doit être sollicitée davantage, notamment pour des formations initiale et continue. Elle peut se déplacer dans les commissariats et les brigades.

Enfin, localement, des actions doivent être entreprises en direction des conseils généraux pour accroître la mise en place d'intervenants sociaux dans les unités de gendarmerie et les commissariats.

Vous favoriserez et accompagnerez plusieurs dispositifs. Des délégués police-population, déjà en place dans certains quartiers, seront installés dans d'autres, en particulier ceux dotés d'UTeQ.

Réservistes de la police nationale, les délégués doivent constituer un lien entre la population, les acteurs et les policiers et être des relais accessibles aux habitants, associations et commerçants.

Vous organiserez des conférences de cohésion associant l'ensemble des acteurs de la chaîne de la sécurité, sur des quartiers déterminés. Je vous rappelle que ces réunions sont impératives pour préparer l'année des UTeQ ; mais elles sont aussi nécessaires dans tous les quartiers sensibles.

De son côté, la gendarmerie nationale renforcera sa démarche d'appropriation territoriale par une connaissance toujours plus approfondie et un lien encore plus affirmé avec la population et les élus.

Elle continuera de développer son réseau de réservistes opérationnels et citoyens.

Par ailleurs, vous serez chargés, avec les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupement de gendarmerie, au printemps, d'animer des rencontres « Sécurité intérieure-Nation ». Ces rencontres permettront de présenter à la population les actions des forces de l'ordre et certains outils spécifiques (comme la police technique et scientifique), et d'engager sur tout le territoire une vaste consultation sur les attentes des habitants en matière de sécurité.

Je tiens particulièrement à cette initiative et vous demande de veiller à sa réussite à travers l'association la plus large possible de tous les acteurs de la sécurité et de la population. Des instructions complémentaires vous seront prochainement adressées.

2.2.3. La performance des forces de sécurité intérieure exige un allègement des tâches non liées directement au coeur de métier.

Je vous demande de veiller à ce que gendarmes et policiers soient au maximum déchargés d'activités non directement liées à leurs missions premières de sécurité. Cet effort, déjà entrepris au niveau national, nécessite une mobilisation pour rompre les habitudes dans beaucoup de domaines.

Vous rechercherez et appuierez toutes les initiatives en ce sens.

Enfin, en matière de transfèrements administratifs, vous veillerez à limiter les réponses favorables aux demandes émises par l'administration pénitentiaire aux situations mettant objectivement en évidence des risques sérieux de troubles à l'ordre public et après que toutes les solutions auront été recherchées au sein même de l'administration requérante pour y faire face.

\*  
\* \*

Tels sont les grands axes de ma politique de sécurité en 2009.

Après avoir réuni la conférence départementale de sécurité, vous ferez connaître avant le 20 février prochain à mon cabinet, au secrétaire général du ministère, au directeur général de la police nationale et au directeur général de la gendarmerie nationale, les objectifs départementaux, voire infra départementaux que vous fixerez pour 2009, au moyen d'un document les décrivant et les quantifiant brièvement.

Les orientations en matière de sécurité routière feront l'objet d'une instruction distincte.

MICHÈLE ALLIOT-MARIE